



Paris, le 3 juillet 2018

Communiqué de presse

Nouveau record du nombre de mineurs incarcéré.e.s Halte à l'enfermement des enfants et des adolescent.e.s !

Durant les deux dernières décennies, la France n'a jamais enfermé autant d'enfants qu'actuellement. Depuis plus d'un an maintenant, nos différentes organisations ne cessent d'alerter sur l'augmentation particulièrement inquiétante et constante du nombre d'adolescent.e.s incarcéré.e.s. Suite à nos interpellations, la Garde des Sceaux a fini par saisir la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) sur ce sujet. Le 27 mars dernier, cette dernière a rendu un avis, préconisant un ensemble de mesures pour lutter concrètement contre ce fléau. Pour autant, loin de diminuer, ce nombre vient de dépasser au 1^{er} juin un pic jamais atteint ces dernières années avec 893 mineur.e.s incarcéré.e.s dont plus de 77% dans le cadre de la détention provisoire, c'est-à-dire avant d'être condamné.e.s. Parmi ces jeunes, les mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s continuent de faire l'objet d'un traitement judiciaire discriminatoire et représentent actuellement plus de 15% de l'ensemble des enfants incarcéré.e.s. A cela, il faut ajouter « le chiffre gris » des jeunes majeur.e.s incarcéré.e.s suite à des condamnations pour des faits commis du temps de leur minorité, les adolescent.e.s placé.e.s dans les 52 centres fermés existants, ainsi que les enfants placé.e.s en centre de rétention administrative, en constante augmentation depuis 2013.

Le part des contrôles judiciaires dans les mesures confiées à la Protection judiciaire de la jeunesse a doublé de 2005 à 2015, et entre 2014 et 2016, ils ont accru de 53%, participant à l'accélération de la spirale coercitive. La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté et la CNCDH ont encore récemment mis en lumière cette situation inquiétante.

Malgré ces nombreuses dénonciations et l'échec criant des politiques d'enfermement qui n'enrayent pas la récurrence, le gouvernement s'obstine à attribuer des moyens exponentiels aux structures fermées au détriment des services de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement. Il envisage notamment l'augmentation de places en prison et la création de 20 nouveaux centres fermés pour mineur.e.s. Or, cela est désormais établi : plus on construit, plus on remplit !

L'urgence est ailleurs : il est plus que nécessaire de revenir à la primauté de l'éducatif sur le répressif, la spécialisation des acteurs et des actrices et à une temporalité spécifique telles que définies dans l'ordonnance du 2 février 1945.

Il y a un véritable enjeu de société à redéfinir une justice protectrice et émancipatrice pour tou.te.s les jeunes, et en particulier pour celles et ceux les plus en difficulté, plutôt que de maintenir une politique s'attachant davantage à l'acte qu'à la personnalité et à la stigmatisation plutôt qu'à l'accompagnement éducatif de ces adolescent.e.s, renforçant par ailleurs l'inégalité de traitement entre classes sociales. Ce projet nécessite des moyens et du temps, non des barreaux et de la vidéo-surveillance.

Contact presse :

Syndicat de la Magistrature : Anais Vrain, 01.48.05.47.88

Syndicat des Avocats de France : Laurence Roques, 01.42.82.01.26

SNPES-PJJ/FSU : Sonia Ollivier ou Alexia Peyre, 01.42.60.11.49